



TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFO

La réforme territoriale est définitivement adoptée

Par Matthieu Deprieck, publié le 17/11/2010 à 17:26

L'Assemblée a adopté un texte extrêmement discuté, qui ne contient finalement plus beaucoup de dispositifs novateurs. Le PS va saisir le Conseil constitutionnel.

Cette fois-ci, c'est la bonne. La réforme territoriale est définitivement adoptée par le Parlement, après le vote de l'Assemblée nationale ce mercredi. 258 députés se sont prononcés pour, 219 contre.

Pour tout comprendre de cette réforme territoriale, retrouvez [notre chronologie](#) et [notre dossier complet](#).

Il aura fallu six mois de discussions dans les deux Chambres et d'intenses négociations jusque dans les derniers instants d'une commission mixte paritaire agitée pour aboutir à ce vote. Le gouvernement peut souffler.

Sur le contenu du texte, il n'y a en revanche pas de quoi se réjouir. Le big-bang prévu a fait pschiiit. De toutes les idées radicales formulées au début du débat (fusion région-département, réunion de plusieurs collectivités, stricte limitation des compétences,...), aucune n'a survécu au débat parlementaire et aux multiples consensus pour arracher le vote final.

Finalement, que reste-t-il dans ce texte? La création du conseiller territorial surtout. Cet élu siégera à la fois aux conseils régional et général. Il permettra de réduire de près de la moitié le nombre d'élus régionaux et départementaux. Il sera bien élu, à partir de 2014, sur la base d'un scrutin majoritaire à deux tours avec seuil de qualification pour le second tour fixé à 12,5%.

Les sénateurs centristes, en position d'arbitre tout au long de cette réforme, ont d'abord demandé une dose de proportionnelle, puis un rabaissement du seuil à 10%. Rien de tout cela ne leur a été accordé, ce qui ne les a pas empêché, malgré quelques menaces, de participer à l'adoption du texte en s'abstenant lors du dernier vote au Sénat.

Le PS veut poursuivre le combat

L'autre point vivement critiqué par l'opposition et une partie du centre concerne la répartition des compétences. Dans un premier temps, l'UMP voulait lier chaque niveau de collectivité à un ensemble d'attributions, interdisant les financements croisés.

Finalement, et devant les menaces des centristes de ne pas voter, le gouvernement a fini par amender son texte. La répartition des compétences est repoussée à 2015, soit après les élections des conseillers territoriaux.

L'Association des régions de France, tenue par la gauche, a réagi à ce qu'elle appelle "un recul considérable de la décentralisation". Elle juge que ce texte "accentue la confusion des responsabilités, rajoute des échelons et ne répond pas à la question centrale de la répartition des compétences qui est renvoyée à 2015".

De son côté, le Parti socialiste annonce qu'il compte saisir le Conseil constitutionnel. Pour lui, "l'UMP n'est animée que par une seule motivation: écartier le contre-pouvoir que représente à ses yeux les collectivités territoriales, en majorité gérées par la gauche."